

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-013 DU 18 FEVRIER 2003

Chargeant Monsieur Joseph GNONLONFOUN
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la
Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim
de Monsieur Adékpédjou S. AKINDES pour
compter du 13 février 2003

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation du 3 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le décret N° 2001-170 du 7 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

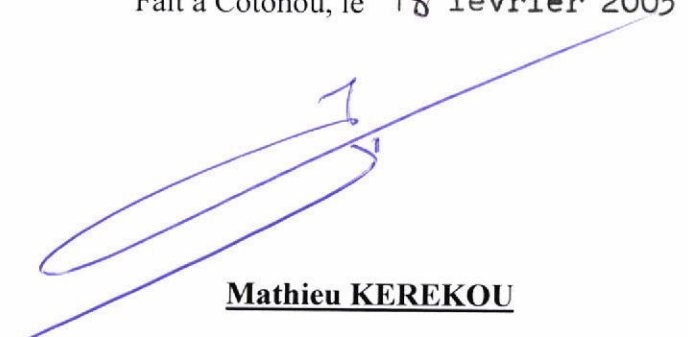
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 13 février 2003, Monsieur **Joseph GNONLONFOUN**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur pendant l'absence de Monsieur Adékpédjou S. AKINDES

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 février 2003

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MECCAG-PDPE 4 - MMEH 4 - SGG 4
- MSP 6 - AUTRES MINISTRES 17